

REGLEMENT ELECTION MISS CHRONO 47 2024

ARTICLE 1

Chaque village traversé par la course propose de 2 à 3 candidates âgées de 18 à 30 ans qui devront être disponibles le jour de la présentation des équipes, **le samedi 27 avril 2024** et le jour de la course, **le dimanche 28 avril 2024**.

Les candidates devront compléter un **formulaire d'inscription** joint en annexe avec 2 photos à retourner (par mail) avant le **15 mars 2024 minuit**, à l'adresse suivante : cotret.sc@free.fr

ARTICLE 2

Le jury composé de 5 membres sélectionnera une AMBASSADRICE pour chacune des 9 communes concernées.

La tenue des ambassadrices se composera d'un tee-shirt personnalisé (offert par le comité), d'une jupe tailleur bleue, de chaussures à talons et de l'écharpe à l'effigie de leurs communes (offerte par le comité).

ARTICLE 3

Les AMBASSADRICES sélectionnées devront participer **avec leurs écharpes** à la **présentation des équipes le samedi 27 avril 2024**.

ARTICLE 4

MISS CHRONO 47 2024 sera élue parmi les 9 ambassadrices par le jury du comité, le jour de la présentation des équipes soit le dimanche 28 Avril 2024.